

ECODDS SUR LES RAILS

Le 26 avril 2013 par Henri Saporta

► Mots clés : Environnement



L'éco-organisme prend en charge les déchets diffus spécifiques ménagers. -

Suite à la publication du décret du 20 avril 2013 *"portant agrément de la société Eco-DDS en tant qu'organisme ayant pour objet de pourvoir à la gestion de déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en application de l'article R. 543-234 du code de l'environnement"*, EcoDDS voit officiellement le jour après plusieurs mois d'atermoiement. La création

d'EcoDDS fait, en effet, suite au décret du 4 janvier 2012 relatif à la gestion des déchets ménagers issus des déchets diffus spécifiques (DDS) qui établit que les metteurs sur le marché, c'est-à-dire les entreprises qui fabriquent et distribuent des produits qui contiennent des composants chimiques, doivent s'assurer de la prise en charge de leur fin de vie. Sur la base d'un gisement annuel de 50 000 à 70 000 tonnes, l'objectif est de traiter de 17 000 à 20 000 tonnes en 2014 et 33 000 tonnes à terme. Les opérateurs des déchets retenus par EcoDDS auront pour mission de collecter les DDS déposés en déchetterie et de pourvoir à leur valorisation selon les modalités les mieux adaptées.

REP

Répondant, comme Eco-Emballages, au principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), cet éco-organisme a ainsi pour mission de valoriser tous les produits à composante chimique achetés par les ménages pour le bricolage, l'entretien automobile, la décoration, le jardinage, l'entretien ou encore la sécurité de la maison. Ne sont pas concernés les produits pyrotechniques, les extincteurs, les générateurs d'aérosols et les cartouches de gaz. Dans le cadre du cahier des charges annexé à l'arrêté du 15 juin 2012, EcoDDS a pour missions premières d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des DDS ménagers avec les collectivités locales et les opérateurs de collecte et de traitement de déchets et de sensibiliser, d'informer et d'inciter les consommateurs à ne plus jeter leurs produits usagés et à les rapporter dans les déchetteries de leur commune. Le dispositif doit également permettre *"d'optimiser la gestion de ces déchets, d'en améliorer le traitement et, en particulier, le recyclage, mais aussi de favoriser la prévention de la production de ces déchets, notamment par l'écoconception des produits"*.

48 actionnaires

Fondé le 23 avril 2012 par 48 actionnaires dont 31 fabricants comme Akzo Nobel ou V33 et 17 distributeurs comme Auchan ou Bricorama, EcoDDS, implanté à Boulogne Billancourt (Hauts-de-Seine), regroupe les principaux acteurs du marché des produits chimiques pour le grand public. Différentes organisations professionnelles comme l'Association française des industries des colles, adhésifs et mastics (Aficam) ou la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) en sont membre. Pdg de PPG AC France, un acteur majeur de la fabrication de peintures, Loïc Derrien est le premier président d'EcoDDS ; spécialiste du conseil en management, Pierre Charlemagne en est le directeur général.